

Charte du Tutorat :

Article 1 : Tout étudiant inscrit au TAM s'engage à respecter les locaux de la faculté, à les maintenir propres et à ne pas les dégrader.

Article 2 : Tout étudiant s'engage à arriver à l'heure lors des séances d'écuries sous peine d'être refusé dans l'amphithéâtre.

Article 3 : La carte des tutorats est la carte d'identité de l'étudiant au sein du TAM, c'est pourquoi l'étudiant s'engage à en prendre soin et à ne pas l'oublier sous peine de se voir refuser l'accès à la séance du tutorat.

Article 4 : Tout étudiant qui s'inscrit en formule Simple se verra refuser l'accès à l'amphithéâtre lors des séances QCMs.

Article 5 : Concernant la feuille de réponse, tout étudiant doit remplir uniquement les cases justes en utilisant un crayon gris. Il faut suffisamment noircir les cases pour que se soit lisible par le lecteur optique. Pour les items faux, il faut laisser les cases libres.

Article 6 : Tout étudiant s'engage à RESPECTER LE SILENCE notamment pendant la correction pour ne pas gêner le travail des autres et par respect envers les tuteurs.

Article 7 : Tout étudiant présent en amphithéâtre s'engage à rester poli dans ses gestes et ses paroles pendant toute la durée de la séance notamment auprès des tuteurs, sous peines de sanctions de la part des tuteurs et des membres du bureau du TAM.

Article 8 : Les tuteurs sont des étudiants en P2 et D1 totalement bénévoles. Les QCM ainsi que les corrections peuvent contenir des erreurs ou des ambiguïtés. Les étudiants sont priés de ne pas leur en tenir trop rigueur.

Article 9 : Il existe un forum sur le site du TAM (<http://tutorat-marseille.fr/forum/>) où les étudiants peuvent poser leurs questions.

Article 10 : Tout étudiant souscrivant à la Formule simple devra attendre que l'écurie se soit déroulée en amphithéâtre avant de la récupérer au local des associations du Tutorat. Il sera impossible à l'étudiant de récupérer l'écurie du jour avant son passage en amphi.

Charte des Night-Tutorats :

Article 1 : Tout étudiant s'engage à arriver à l'heure lors des séances, ainsi que dans la salle à laquelle il a été affecté, sous peine d'être refusé dans la salle.

Article 2 : Tout étudiant inscrit à une séance s'engage à être présent à celle-ci. Au-delà de deux absences, tout étudiant ne sera plus autorisé à participer aux séances.

Article 3 : Tout étudiant s'engage à respecter le silence pour ne pas gêner la compréhension des autres, et par respect envers les tuteurs.

Article 4 : Tout étudiant désirant participer à une séance devra s'inscrire à celle-ci avant la date fixée par le responsable, et ce par la liste prévue à cet effet devant les locaux du TAM.

Article 5 : Tout étudiant, présent dans la salle, s'engage à rester poli dans ses gestes et paroles pendant toute la séance, notamment auprès des tuteurs.

Article 6 : Les tuteurs sont des élèves de 2^{ème}, 3^{ème} voir 4^{ème} année, totalement bénévoles, ils peuvent donc commettre quelques erreurs et les étudiants sont priés de ne pas leur en tenir rigueur.

Article 7 : Il existe un forum sur le site <http://tutorat-marseille.fr/forum/> où les étudiants peuvent poser leurs questions.